

COMMISSION SPECIALE D'ENQUETE SUR LA PALESTINE  
COMMUNICATION ADRESSEE AU PRESIDENT PAR LE DELEGUE DE L'INDE

Le délégué de l'Inde a adressé au Président la lettre suivante: (x)

NATIONS UNIES  
Commission spéciale d'enquête  
sur la Palestine,

2 juillet 1947.

Monsieur le Président,

Le problème sur lequel nous sommes appelés à présenter des recommandations est, comme vous le savez, particulièrement complexe et ne permet pas une solution facile. Notre tâche a été rendue plus difficile par l'attitude qu'ont adoptée les Arabes pendant notre séjour en Palestine. Il ne m'appartient pas d'examiner le bien-fondé de cette attitude, mais il semble qu'il ne nous sera pas possible d'accomplir notre tâche d'une façon satisfaisante si ceux qui ont étudié le problème, pour eux d'un intérêt vital, ne viennent pas nous exposer la thèse arabe. Toute proposition de notre part au Haut Comité Arabe semblant être vouée à l'échec, il me semble que la seule solution serait d'avoir recours à l'aide des Etats arabes voisins. Sachant combien la question palestinienne touche de près les Etats voisins et combien toute solution de ce problème les affecterait en pratique, je ne vois pas comment la Commission pourrait refuser de les inviter à exposer leur point de vue. Si elle ne le fait pas, il pourra en résulter de nouvelles complications sérieuses. De plus, toute conclusion à laquelle nous pourrions aboutir en leur absence et sans avoir entendu leur thèse serait des plus criticables, et l'Assemblée générale des Nations Unies pourrait à juste titre la trouver incomplète.

Ce n'est pas la première fois que l'on a sollicité la collaboration des Etats arabes avant de prendre une décision. Ils ont, vous le savez, été invités à la Conférence de Londres de 1946-47, et cela apparemment pour les raisons mêmes qui me poussent aujourd'hui à vous faire cette demande. De plus, ils seront à coup sûr, en tant qu'Etats voisins, affectés par votre décision et ce ne serait que justice de tenir compte de leurs intérêts matériels ou à tout le moins de leurs vœux, avant de se faire une opinion définitive. Il ne faut pas oublier que, selon toute vraisemblance, la question que nous sommes aujourd'hui appelés à étudier ne se serait jamais posée sans l'aide apportée par ces pays au cours de la première guerre mondiale.

Vous vous rappellerez que j'ai déjà soulevé cette question, quoique officieusement peut-être, et qu'elle n'a pas été sérieusement retenue, car on a essayé de la lier à la question des visites aux camps de personnes déplacées en Europe. Nul n'a plus de sympathie que moi-même pour ces malheureuses gens qui, sans aucune raison, ont subi des maux indicibles. Mais l'Organisation Internationale des Réfugiés s'occupe déjà de leur trouver un foyer et cette tâche lui revient en premier lieu. J'estime de plus que la Palestine ne peut s'intéresser à cette question pour des raisons humanitaires que dans la même mesure et de la même manière que d'autres pays s'y intéressent, ou devraient s'y intéresser. La question qui intéresse la Commission n'a, à mon avis, rien à faire, tout au moins directement, avec les privations et les souffrances des personnes déplacées et la décision de visiter ces camps pourrait donner lieu à des malentendus et pourrait amener certains à penser que la Commission estime que le problème des personnes déplacées est lié plus ou moins directement à la question de la Palestine. Si la démocratie et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ne sont pas un vain mot en droit international, il faut laisser aux habitants du pays le soin de décider la mesure dans laquelle des étrangers pourront être autorisés à s'établir dans ce pays contre le vœu de la majorité de ses habitants. Il ne faut pas non plus oublier que le chiffre des personnes déplacées, si je me souviens bien, est d'environ 2 millions, dont un dixième

/environ

environ sont des Juifs. Devant le Tribunal de l'humanité, toutes ces personnes déplacées ont droit à la même considération, et on ne peut accorder de traitement de faveur à un groupe quelconque.

Etant donné la grande importance que présente cette question, j'espère que vous voudrez bien envoyer par avance des copies de la présente lettre à tous les membres de la Commission, afin qu'ils puissent l'étudier soigneusement en vue d'une réunion aussi proche que possible.

Veillez agréer, etc.

signé: Abdur Rahman  
Délégué de l'Inde

M. Emil Sandstrom,  
Président de la Commission spéciale d'enquête,  
Jérusalem.